



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

### Délibération n° 2023-162

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

#### Domaine et patrimoine – Locations

#### Location de la salle des fêtes – Demande d'occupation gratuite de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de St-Palais

Madame le Maire explique à l'assemblée que L'amicale des Sapeurs-Pompiers de St-Palais envisage d'organiser une bourse à l'enfance et sollicite pour ce faire l'occupation gratuite de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR :

- D'accorder la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes le 12 novembre 2023 de 8 h 00 à 18 h 00 au profit de L'amicale des Sapeurs-Pompiers de St-Palais pour l'organisation d'une bourse à l'enfance,
- D'appliquer le forfait de fonctionnement de 50 € comme seuls frais.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

- 3 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-162  
Reçu le 31-10-2023

